
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Mardi 8 mars 2022 – 12h30 à 14h00 AST

WENDY PROFIT : Je vous passe la parole.

AARON JIMENEZ : Bonjour, je m'appelle Aaron Jimenez. Bienvenue à la séance conjointe avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et le groupe de représentants des entités commerciales. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement attendues par l'ICANN.

Le service d'interprétation pour cette session est disponible dans les six langues des Nations Unies : arabe, chinois, français, russe, espagnol et anglais. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous écouterez la session. Pour les panelistes, veuillez indiquer votre nom pour les procès verbaux et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais.

Avant de parler, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation. Veuillez également mettre en sourdine toutes les notifications et parlez clairement et lentement pour nos interprètes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cette discussion se déroule entre le Conseil d'Administration de l'ICANN et le CSG. Par conséquent, nous ne répondrons pas aux questions du public. Cependant, tous les participants peuvent faire des commentaires dans le chat. Veuillez utiliser le menu déroulant dans la fenêtre de chat et sélectionnez « Répondre à tous les panelistes et participants » ; cela permettra à tout le monde voir votre commentaire.

Pour voir la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « Closes Captions » dans la barre d'outils.

Pour que la participation au modèle multipartite de l'ICANN soit transparente, nous vous demandons de vous connecter aux sessions Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple votre prénom et votre nom de famille ou votre nom de famille. Pour changer le nom que vous avez utilisé pour vous connecter à ce webinaire, vous devez d'abord quitter la session Zoom. Vous risquez d'être retiré de la session si vous ne vous connectez pas en utilisant votre nom complet.

Sur ce, je cède la parole au président du Conseil d'Administration de l'ICANN, Maarten Botterman.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup et bienvenue à tous à cette session entre le Conseil d'Administration et le groupe des représentants des entités commerciales. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous sommes impatients d'entamer cette discussion avec vous sur des questions qui sont importantes pour nous tous.

Donc au fil du temps, vous avez vu que les interactions entre le Conseil et vous sont devenues de plus en plus informelles en quelque sorte, mais aussi plus proches du système multipartite car, grâce à ces discussions, nous pouvons mieux travailler pour faire en sorte que les choses soient faites. Nous commençons donc ces séances sous la forme d'un dialogue avec des questions que nous vous posons et des questions que vous nous posez.

En ce moment, la question est de savoir quelles sont vos priorités clés, comment vous allez faire pour arriver à vos objectifs qui sont établis dans le plan stratégique 2021-2025.

Vous nous avez demandé de commencer et après, nous passerons aux autres questions que vous nous avez posées et bien sûr à d'autres sujets que vous souhaitez aborder. Alors, Mason est la personne qui va commencer du groupe des représentants des parties commerciales.

MASON COL :

Bonjour, bon après-midi, bonne soirée à tous. Je m'appelle Mason Cole, je suis président de la BC, l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux. C'est un plaisir de pouvoir donner le coup d'envoi de cette discussion avec le Conseil d'Administration. Merci Maarten et merci chers collègues de nous avoir accordé ce temps pour le dialogue.

Oui Maarten, nous avons demandé à répondre aux questions du Conseil d'abord, à savoir quelles sont nos priorités et qu'est-ce que

nous pouvons suggérer pour que les choses soient plus efficaces. Je vais, si vous me permettez, donner la parole à mon collègue Tim Smith.

MAARTEN BOTTERMAN : Excusez-moi, j'ai fait une petite erreur. Matthew va nous aider pendant cette séance pour suivre cette question. Donc Matthew, je suis désolé, j'ai fait une petite erreur.

MATTHEW SHEARS : Aucun souci. Je veux tout juste souhaiter la bienvenue à tout le monde. Et Mason, vous avez la parole.

MASON COLE : Maarten, Matthew, je vais donner la parole avec votre permission à Tim Smith, qui travaille pour la BC également et qui va vous parler des priorités pour l'année 2022.

TIM SMITH : Merci à tous.

Comme vous le savez, le groupe d'entités commerciales est constitué par l'unité constitutive qui s'occupe de la propriété intellectuelle, l'unité également des utilisateurs commerciaux que je représente.

Nous avons tous nos priorités individuelles et nous nous sommes regroupés dans le CSG pour identifier trois domaines sur lesquels nous

pouvons nous focaliser de manière collaborative avec d'autres personnes au-delà du CSG et cela, de manière positive et efficace.

Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que les choses évoluent, mais nous avons trois thèmes qui regroupent les sujets sur lesquels nous allons travailler dans les mois à venir. Pour commencer, les trois thèmes ou priorités, ce sont les suivantes : avoir des actions coordonnées avec la GNSO, ensuite améliorer l'accès aux données d'enregistrement et trois, contribuer à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Ce sont des sujets qui se recoupent, mais nous visons donc à avoir une action coordonnée avec la GNSO. Nous pensons que la mise en place d'un accord de partage d'informations pour la protection de données est importante pour avancer.

Ensuite, en ce qui concerne l'accès aux données d'enregistrement, nous nous penchons sur un code de conduite par exemple. Et bien sûr, la question de l'exactitude est un autre domaine sur lequel nous allons travailler.

Ensuite, pour ce qui est de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, nous allons essayer d'adopter des normes communes pour répondre à des cas d'abus, y compris dans des cas d'abus concernant les contenus, et ensuite soutenir les efforts volontaires des parties contractantes pour répondre à des cas d'abus. Bien sûr, il y aura des cadres et nous allons nous assurer que les parties contractantes travaillent là-dessus aussi.

Voilà un petit peu un aperçu des trois grands thèmes sur lesquels nous allons travailler et nous répondrons avec plaisir à toutes les questions que vous pourrez avoir. Désolé d'avoir parlé aussi vite.

MASON COLE : Maarten, est-ce que vous souhaitez que je m'occupe de la file d'attente des personnes qui souhaitent prendre la parole ?

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense que c'est plutôt Matthew qui devrait le faire.

MATTHEW SHEARS : Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions des autres collègues ?

GÖRAN MARBY : J'ai une question, mais je ne sais pas si c'est le moment de la poser.

MATTHEW SHEARS : Vous voulez y aller, Göran ?

GÖRAN MARBY : Vous avez fait une référence à un accord pour améliorer le partage de données. J'aimerais en savoir davantage. Quelle est la crainte derrière cela ?

BRIAN KING : Merci beaucoup pour cette question, Göran. Ce n'était pas moi qui me suis occupé de ce point, donc vous me corrigerez si je me trompe.

Une manière de traiter les données d'enregistrement pourrait être améliorée si l'ICANN dans les contrats par exemple pouvait mettre une clause concernant le traitement de données qui pourrait contenir des données personnelles et que ces données ne seraient pas exactes. Voilà, ce serait un petit peu cette démarche-là.

GÖRAN MARBY : Nous pourrions en parler dans une autre situation je pense et je crois que Becky pourrait ajouter quelque chose, parce que Becky est avocate.

BECKY BURR : Bonjour à tous, bonne soirée ou bon après midi. Merci d'être là.

Bien évidemment, je crois que la question d'un accord de protection des données est une question extrêmement importante. Je suis sûre que vous avez entendu parler de quelques questions qui sont encore en suspens. Mais je crois que nous avons beaucoup travaillé pour essayer d'avancer dans ce domaine. Après l'ICANN73, nous envisageons de finir une partie de ce travail.

En ce qui concerne votre dernière question liée à l'accès aux données, côté ICANN, je pense qu'il y a quelques éléments à souligner. D'un côté, l'ICANN doit avoir un intérêt légitime pour pouvoir accéder à certaines données et juger de leur exactitude. Je pense que l'ICANN a

exercé cet intérêt et a pu accéder à des données dans le cadre de certains dossiers de conformité.

Ensuite, les bureaux d'enregistrement ont une responsabilité par rapport à l'exactitude. Ils sont concernés largement, mais non pas exclusivement lorsqu'il y a des investigations afin de prouver des inexactitudes. Une fois que l'on peut prouver qu'il y a des inquiétudes par rapport à la capacité de l'ICANN à accéder à des données pour des questions d'exactitude, cela a à voir avec un code de conduite proactif que l'ICANN avait commencé à envisager avant la mise en place du système de signalement des inexactitudes. Nous pensons que cela a beaucoup de valeur et nous voudrions continuer ce travail. Ceci est d'autant plus important que le contexte de l'exactitude évolue. En ce moment, nous sommes dans une situation où nous n'avons pas un accord parmi les différents groupes de parties prenantes, ni au niveau de la nature, ni au niveau du volume du problème.

Dans d'autres mots, quel type d'inexactitudes y a-t-il dans les bases de données ? Et donc, ce qu'il nous faut en réalité, c'est une compréhension commune par rapport aux problèmes que nous avons devant nous. Et c'est pour cela que le Conseil d'Administration a demandé à l'organisation ICANN de créer un ensemble de scénarios très spécifiques que l'organisation peut présenter au Conseil de l'Union européenne et demander : « Dans ce type de scénario, avons-nous un intérêt légitime et proportionné pour pouvoir accéder à ces données ? » Ces scénarios ont pour but de pouvoir entrer dans le plus de détails possibles. Et à ce moment là, nous attendrions la réponse du comité de l'Union européenne.

C'est quelque chose dont le Conseil a parlé avant l'ICANN73 et je pense que cela pourrait nous aider à collecter plus d'informations. Je voulais faire une distinction, parce que les gens disent : « Si on a un intérêt légitime à l'accès aux données lorsqu'on reçoit une plainte pour faire une investigation dans le cadre d'une exactitude, pourquoi est-ce que vous n'êtes pas sûr de cela dans ce contexte d'un accès proactif aux données? »

Et je ne vais pas passer le reste de la séance à parler du RGPD, mais disons tout simplement que la nature du traitement et le type d'analyses que les autorités de protection des données amènent sont en fait deux types différents puisqu'il y a la réponse aux plaintes spécifiques d'un côté et de l'autre, il y a l'analyse proactive des ensembles de données et du traitement des données. Il n'y a pas eu de signalement d'inexactitudes. Et ce sont deux processus tout à fait différents dans le cadre du RGPD. Et donc voilà pourquoi nous avons le système de signalement d'inexactitudes qui en fait ne fonctionne pas à ce stade.

GÖRAN MARBY :

Parfois, on cible certaines choses dans le cadre de la discussion, mais le Conseil d'Administration essaye de prendre un raccourci et d'aller plus vite parce qu'un des problèmes, comme vous le savez évidemment, c'est qu'il n'en revient pas à l'ICANN même si nous pensons qu'il y a un objectif, et c'est aux parties contractantes de se mettre d'accord. Le problème, c'est qu'après, on va se retrouver au tribunal et on va laisser le tribunal décider. Donc dans les

circonstances actuelles, le processus sera très long. Il y a des choses qui ressortent sur le RGPD qui ont été écrites par les autorités de protection de données qui peuvent nous guider. Des autorités de protection de données, nous avons la possibilité de dire si c'est juste ou pas, donc c'est en fait un raccourci plutôt qu'autre chose. On pourrait faire des débats infinis au sein de la communauté, mais finalement, ce sont les autorités de protection des données qui vont prendre la décision.

MATTHEW SHEARS : Merci Göran.

Lori.

LOR SCHULMAN : Oui merci. J'ai une question de suivi pour Göran et pour vous.

C'est très bien qu'il ait certaines choses qui soient effectuées et j'espère qu'on pourra trouver les réponses. Mais je suis un petit peu un incertain, parce que si je comprends bien, du point de vue de l'autorité de protection des données, il me semble que je peux envoyer des hypothèses sans avoir de cadre. Le Conseil d'Administration avait exprimé certaines préoccupations par rapport aux avis juridiques plutôt que de lancer un pilote bientôt au pas. Donc, les autorités de protection des données pourront prendre la chose dans le cadre juridique plutôt que de prendre en considération un programme que nous avons façonné qui nous semble applicable. Maintenant, nous manquons d'assurance. Donc est-ce que cette

communication serait la bienvenue ? Et est-ce qu'il pourrait y avoir une action suffisamment certaine ?

GÖRAN MARBY :

En fait, il y a deux possibilités : soit nous nous adressons aux autorités, soit nous nous adressons au tribunal. C'est la seule manière d'obtenir une décision. L'ICANN ne peut pas interpréter la loi. Si j'étais une partie contractante et je ne dis pas qu'ils doivent faire quelque chose, ce serait le problème. Les autorités de protection de données nous ont adressé à l'Autorité de Belgique. Et je ne sais pas si vous vous souvenez, mais dans le cadre d'une réunion, nous n'avons pas pu en fait obtenir de solutions de la Commission européenne alors qu'ils nous avaient renvoyés vers eux, donc on est coincés.

Nous avons reçu les consultations du comité de protection des données. Je sais qu'il y en a beaucoup qui à l'époque m'avaient dit : « Nous n'aurons jamais leur avis », mais en fait, nous l'avons reçu. D'ailleurs, cela nous a beaucoup aidé. Et donc, peut-être qu'il faudrait revoir ce qu'a fait le comité, ce que nous a envoyé le comité. Nous avons été les premiers, nous avons réussi donc à recevoir cet avis du Comité européen de protection des données.

Alors j'espère que cela répond à votre question. Mais ma question, c'est en fait que j'ai besoin de votre aide pour m'aider à convaincre la Commission européenne.

MATTHEW SHEARS :

Merci Göran.

Maintenant, je pense qu'il faut passer aux autres questions.

BECKY BURR :

Lori, vous avez raison, pour avoir une réponse des autorités de protection de données européennes, il faut absolument bien décrire les circonstances dans lesquelles les données seraient traitées, qui les traite, à quel effet, dans quelle mesure, etc. Et c'est ce qui est important dans le cadre de ces scénarios.

Et puis, quelqu'un a également mentionné et je pense que c'est une référence aux accords en matière de protection des données, donc il y a plusieurs manières de procéder.

Premièrement, nous espérons arriver à la fin des négociations avec les parties contractantes en termes de rôles et de responsabilités de manière holistique, mais il y a une autre démarche par rapport au traitement des données spécifiques, donc traitement à des fins d'analyse, de recherche pour l'exactitude. Et il est tout à fait possible d'en arriver à un accord plus étroit avec les parties contractantes sur la protection de données dans le cadre de ce traitement-là. Donc comprenons bien ces enjeux et nous essayons de voir quelle est la manière la plus efficace de les éliminer.

MATTHEW SHEARS :

Merci Becky.

Je voulais simplement proposer à Jim d'intervenir. Je sais que vous avez travaillé là-dessus.

JIM GALVIN :

Oui, merci Matthew. Merci à Tim pour la liste de priorités.

Par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, je souhaitais ne pas laisser passer cela. Je voulais reconnaître le fait que c'est une question partagée par la communauté, par le Conseil d'Administration, etc. Je voulais simplement vous rassurer là-dessus. Nous allons en reparler après, mais je souhaitais au moins reconnaître le fait que nous avons reconnu ceci comme une priorité et nous en reparlerons. Nous comprenons bien l'enjeu et nous nous joignons à la communauté dans toutes les discussions et donc, je confirme que c'est bien une priorité et nous pourrions rentrer dans le vif du sujet tout à l'heure et parler de tout le travail qui est effectué. Et nous parlerons également de l'orientation que nous pensons prendre.

MATTHEW SHEARS :

Merci Jim.

Mason, on pourrait peut-être passer à la deuxième question pour le Conseil ?

MASON COLE :

Merci. Et maintenant, je passe la parole à Brian King.

BRIAN KING :

Désolé Mason, j'étais en train de taper mon soutien auprès de Göran dans le chat.

Alors, est-ce que vous pouvez me rappeler ce que je dois dire?

MASON COLE : Nous en sommes à la question sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience en ce qui concerne le processus de mise en œuvre après l'adoption d'un PDP ou après les recommandations de révision.

BRIAN KING : Oui. J'aimerais effectivement comme vient de le dire Mason céder la parole à Susan.

SUSAN PAYNE : Merci Brian et merci à tous. Désolée, j'ai oublié de le dire, je m'appelle Susan Payne.

Merci pour cette question. Nous apprécions beaucoup cette opportunité de vous proposer certaines suggestions. Nous avons un certain nombre de réflexions par rapport à cela. Ce ne sont que des suggestions, aucune d'entre elles n'est une critique, donc ne vous trompez pas sur le message. Nous reconnaissons que nous n'avons pas toutes les réponses de toute évidence, certaines des suggestions sont peut être tout à fait impossibles à mettre en œuvre ou alors cela peut être des suggestions qui ont déjà été mises en œuvre parce qu'en fait, on ne sait pas tout ce qui se passe.

Après avoir donné ce préambule, selon nous, raccourcir le temps entre les recommandations de révision et recommandations d'un PDP, donc l'adoption et la mise en œuvre du travail, ceci donc pourra améliorer

l'efficacité. Ce n'est pas une critique de l'ODP qui de toute évidence a été inséré dans cette période intérimaire, mais tous nos avis ne passent pas par le PDP.

À la base, plus il y a de temps entre l'adoption d'une recommandation et la mise en œuvre, plus on perd de mémoire institutionnelle. Nous avons des membres du personnel qui partent, des gens qui changent de travail dans la communauté. Et pour ceux qui sont plus anciens, les choses sont évidentes, il y a parfois un manque de clarté. Donc il y a toujours un risque de nouveaux litiges, de mal comprendre pourquoi un groupe on est arrivé à telle ou telle issue. Donc pour nous, l'important c'est de raccourcir ces délais. Ce n'est pas toujours facile à faire de toute évidence et c'est un des domaines dans lesquels chacun de nous a un rôle à jouer.

La communauté doit vraiment prendre en considération quels sont les efforts qui doivent avoir lieu maintenant de manière à réduire tout ce pipeline et commencer dès que possible là où c'est possible.

Un des domaines qui, selon moi, pourrait voir raccourcissement, par exemple a-t-on vraiment besoin d'un rapport du personnel suite à un PDP ? Est-ce qu'on a vraiment besoin de cet effort que l'on donne au personnel de décrire son résumé plutôt que le rapport soit immédiatement envoyé au Conseil d'Administration ? Cela nous économiserait à la fois du travail et à peu près un mois. Et par ailleurs, est-ce qu'on pourrait peut être respecter les délais, les délais anticipés dans le manuel du PDP, y compris pour la révision du Conseil d'Administration ? Par ailleurs, peut-être qu'on a besoin de faire

l'exercice de triage. Y a-t-il vraiment besoin d'un ODP ? Oui ou non ? Et si c'est non, est-ce qu'il pourrait y avoir accélération et décision du Conseil d'Administration de manière à respecter le manuel PDP ?

En ce qui concerne les nouveaux travaux, il nous semble qu'il y a besoin en termes d'efforts de travail de bien réfléchir avant de lancer un PDP et de ne rien faire avant que les travaux précédents aient été mis en œuvre. Ce n'est pas toujours pratique ou possible, on ne peut pas nécessairement dire qu'on ne va pas lancer la phase 2 parce que la phase 1 n'est pas terminée. Mais par exemple, pour les RPM, il nous semble que certains disent : « Il ne faut pas lancer la phase 2 tant que la phase 1 n'a pas été mise en œuvre. Mais ce sont les mêmes membres qui sont les membres de la communauté qui travaillent déjà, donc c'est trop. Mais peut être qu'on pourrait répartir les tâches différemment. Il y a une période de commentaires ouverte par rapport à certaines recommandations, donc peut-être qu'on pourrait revoir un petit peu la manière dont sont gérées les choses.

Par rapport aux recommandations sur l'ATRT3, il y en a un certain nombre qui sont relatives à la priorisation, à la cadence, etc. Donc pour nous, il faut que les choses avancent dans ce domaine aussi rapidement que possible. Cela fait déjà deux ans que cette équipe de révision a envoyé son rapport au Conseil d'Administration. Je sais que ce groupe avait beaucoup de réserves par rapport aux résultats de l'ATRT3, mais même si on n'est pas d'accord dans ce contexte d'engagement, je crois que c'est les recommandations qu'on a, le Conseil les a acceptées, donc il faut avancer puisque pour beaucoup, elles s'occupent justement de cette question de la gestion de la charge

de travail. Donc, il y a des priorités. Selon nous, lorsque les politiques ont déjà été adoptées, lorsque l'IRT a déjà eu lieu, et bien il faut que ce soit mis en œuvre. Donc il y a des exemples importants.

S'il y a une IRT qui a été acceptée et qui n'a pas été mise en œuvre, avançons, par exemple la phase 1 du EPDP, les accords sur la protection des données dont on a parlé déjà.

J'ai déjà dit – et c'est une suggestion – est-ce qu'il y a moyen de réunir le personnel qui a déjà beaucoup d'expérience pour qu'ils puissent aider à la mise en œuvre ? Car leurs connaissances sont des éléments clés pour pouvoir gérer cette mise en œuvre et cela permettrait de ne pas trop mettre la pression sur la communauté.

Et finalement, et vous serez content d'entendre cela, il y a plein de tableaux de bord, etc. et je pense que cela nous permet d'avoir plus de clarté ainsi que les infographies qui permettent de mieux comprendre comment les choses se passent. Cela pourrait être fait de manière annuelle pour que nous ayons tous une meilleure compréhension d'où nous en sommes et que nous puissions donc nous concentrer sur les cinq priorités.

Il y a beaucoup de travail qui est en cours, mais malgré ces efforts, je ne pense pas que la communauté comprenne vraiment ce [inaudible].

Désolée d'avoir pris autant de temps.

MATTHEW SHEARS : Merci Susan. C'est une liste assez importante. J'aime bien prendre des notes, mais je pense que j'ai fini ma feuille.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport aux suggestions de Susan de la part des membres du Conseil d'Administration ? Des réactions ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup Susan. Toutes vos suggestions sont très pertinentes.

Nous allons devoir passer aux autres questions je pense pour une question de temps.

MASON COLE : Oui, je vais afficher donc l'autre point de notre ordre du jour. Nous vous prions donc aborder la question de l'abus du DNS. Je crois que Lori va aborder cette question.

LORI SCHULMAN : J'ai trois questions par rapport à ce sujet de l'abus du DNS. Je ne peux pas ignorer la question de Becky, car c'est une bonne orientation pour nous, pour ce dont nous allons parler, à savoir la focalisation du petit groupe du Conseil d'Administration sur la question de l'utilisation malveillante du DNS, donc savoir quels sont les résultats de ce petit groupe, quels sont les résultats par rapport à la réglementation de contenu. Non, ce n'est pas cela que nous demandons. Nous aimerions être plus clairs par rapport à certains problèmes qui se posent depuis la création de l'internet. Quand on attire l'attention sur les parties contractantes ou que l'on demande leur aide pour atténuer la question de l'abus du DNS, très souvent, il y a des notifications qui

sont envoyées aux propriétaires lorsqu'il y a des suspicions d'activités malveillantes, donc il y a une action qui se met en place et cette action doit être en cohérence avec la loi.

Je vais m'arrêter ici. Est-ce que vous préférez que j'aie puce par puce ou que je lise toutes les questions d'abord ?

MATTHEW SHEARS :

Je vais passer la parole à Jim et ensuite, aux autres intervenants. Jim, vous avez la parole.

JIM GALVIN :

Merci beaucoup Matthew. Je vais peut-être aborder vos questions dans un ordre différent.

Pour ce qui est du petit groupe du Conseil d'Administration sur l'utilisation malveillante du DNS, le Conseil d'Administration a un petit groupe caucus dont je fais partie, je suis coprésident de ce groupe. Nous voulons certainement reconnaître que l'utilisation malveillante du DNS est un problème, c'est un problème qui inquiète le Conseil d'Administration et d'autres parties. C'est un problème qui dure depuis longtemps, depuis avant que je sois coprésident et il y a du travail en cours de la part du Conseil d'Administration par rapport à cette question.

Un des aspects les plus inquiétants de ce problème, c'est d'avoir une compréhension commune par rapport à ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS et l'abus du DNS. Il s'agit d'un sujet complexe et il

n'y a pas une seule solution à ce problème. Nous avons tous un rôle à jouer, la communauté dans son ensemble, le Conseil d'Administration. La communauté a son rôle également par rapport aux actions qui sont mises en œuvre. Et bien sûr, il y a d'autres acteurs qui ne font pas partie de ces discussions mais qui ont leur rôle à jouer. Nous voulons bien sûr reconnaître cela.

Nous voulons reconnaître également le travail qui a été fait par le groupe d'études techniques. Il y a un rapport qui a été publié très informatif par rapport aux abus du DNS qui se penche sur ce que nous voyons comme étant l'utilisation malveillante du DNS. Nous reconnaissons qu'il y a beaucoup d'experts qui ont différents avis par rapport à comment lutter contre les abus. C'est bien d'avoir des bases par rapport à savoir ce qu'est l'abus du DNS. Nous voulons donc attirer l'attention sur le fait que le Conseil d'Administration a été proactif, a été actif par rapport à cette question, y compris avant la publication de ce rapport. Nous avons DAAR, nous avons le projet DNSTICR, tous ces efforts qui permettent à la communauté d'avoir davantage d'informations et de voir quelles sont les données factuelles dont nous disposons.

Le caucus du DNS se focalise en premier lieu sur la définition de ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS et les abus du DNS. Nous voulons nous mettre d'accord sur la définition de cette activité, une définition que nous puissions partager. Nous essayons donc de résoudre cette question pour ensuite savoir ce que nous pouvons faire, quelles sont les lacunes, quels sont les domaines où nous pouvons interagir.

Permettez-moi de finir mon commentaire avec le rapport qu'a fait l'IPC par rapport à l'abus du DNS. Ce n'est pas au Conseil d'Administration d'utiliser le groupe d'études techniques. Il y a d'autres rapports faits par d'autres groupes qui sont très importants également pour comprendre ce qui se passe dans l'espace du DNS. Et donc, le Conseil d'Administration doit être au courant, mais c'est à la communauté également de se pencher sur ces études et de considérer ce qu'elle veut faire dans cet espace. Et donc c'est à la communauté qu'il revient de voir toutes ces recommandations et de prendre en considération toutes les études qui sont faites pour savoir comment elle veut considérer l'abus du DNS, quelle doit être la définition de l'utilisation malveillante du DNS ou de l'abus du DNS.

Je vais m'arrêter ici et je vais proposer à Sarah, la coprésidente du caucus, d'intervenir si elle le souhaite. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Sarah ?

SARAH DEUTSCH : Göran, vous voulez prendre la parole ?

GÖRAN MARBY : Non, bien sûr que non. Vous en premier, Sarah.

SARAH DEUTSCH : D'accord, mais après, je vous passerai la parole.

Merci beaucoup Jim, je pense que c'était vraiment un bon résumé.

Le caucus est un petit groupe qui comprend une grande partie des membres des Conseils d'Administration car les membres du Conseil sont très inquiets par rapport à cette question. Un des objectifs du groupe est d'arriver à une compréhension commune de ce qu'est la définition de l'abus du DNS, mais aussi de savoir quelles sont les activités qui peuvent rentrer dans la portée de la mission de l'ICANN afin que la communauté, l'organisation et le Conseil d'Administration puissent savoir quels sont les rôles qu'ils peuvent jouer.

Je vais ajouter que le rapport de la BC est un développement important. Normalement, quand on voit une étude, on sait que par la suite il peut y avoir des réglementations, donc il est très important d'en tenir compte et de bien comprendre quel sera le rôle des parties contractantes dans cette question ainsi que le rôle de l'organisation ICANN et de l'ICANN dans son ensemble, ainsi que le rôle des autres parties qui ne font pas partie de l'ICANN. J'aimerais également connaître votre point de vue par rapport à ce rapport.

Et maintenant je vais donner la parole à Göran pour qu'il partage son point de vue.

GÖRAN MARBY :

Je voulais partager avec vous un projet que l'ICANN a fait, c'est-à-dire le projet DNSTICR, c'est-à-dire le projet de signalement et collecte d'informations sur les menaces à la sécurité des noms de domaine.

Nous avons pu, à partir de la pandémie, mettre en place ce projet pour collecter davantage d'informations sur les menaces à la sécurité du DNS. Maintenant, nous pouvons en savoir plus sur ce type de menaces. Dès qu'un domaine ne semble pas être correct, nous pouvons le signaler. Ceci a été fait à partir de la pandémie. Nous l'avons mis en place pendant la pandémie et tout se passe en temps réel, nous obtenons des données en temps réel avec ce projet.

J'ai un commentaire si vous me permettez. Si vous utilisez la même science mais que vous ne vous positionnez pas à un même moment donné du temps, c'est un petit peu ce qui se passe avec le projet DAAR. Il faut avoir un certain recul pour savoir ce qui se passe. Je vais vous montrer cela comme mon image en toile de fond. Donc vous voyez, depuis que le RGPD est entré en vigueur, on voit quelques pics, mais aussi, on voit une baisse. Et si vous voyez le nombre d'abus, on voit que cela a diminué par rapport aux nombre total. Donc on peut tous se mettre d'accord sur le fait qu'il est important de lutter contre les abus du DNS, mais il faut bien savoir ce que l'on est en train de voir et quand est-ce qu'on est en train de le voir, donc quoi et quand.

Il y a des problèmes avec les abus du DNS. Je crois que la communauté fait un bon travail en ce sens qu'elle commence à en parler, mais nous savons que nous n'allons pas trouver la solution de suite. Mais c'est une perspective intéressante de savoir que grâce au DAAR, nous avons pu suivre l'évolution des cas d'abus depuis la mise en vigueur du RGPD. Et donc, ce que je vous montre est basé sur les données obtenues à partir du projet DAAR. Si vous êtes intéressés, je peux vous fournir davantage d'informations.

Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Merci Göran.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Jim.

JIM GALVIN :

Oui, merci Matthew. C'est bien, ce fond d'écran de Göran. Si on peut l'afficher de nouveau, j'aimerais bien souligner certaines choses qui font partie de ce diagramme. Ou alors si vous revoyez ce diagramme, peut-être que Göran peut nous l'envoyer et vous pourrez y revenir.

Voyez ces menaces d'utilisation malveillante du DNS ; de toute évidence, elles baissent. Même après l'arrivée du RGPD, on le voit, c'est quelque chose qui existe dans les données et puis c'est quelque chose qui existe en l'existence du DAAR. Je pense que c'est important de le montrer. Il y a beaucoup de rapports mélangés, de gens qui racontent certaines choses un petit peu mitigées, mais il est important de bien tout considérer, tous les faits.

Je vois dans le chat une question par rapport aux données, d'où viennent-elles. C'est peut-être John Crain qui pourra me corriger si je me trompe, mais comme Göran l'a dit, ce sont des données du DAAR qui sont signalées par des parties tierces. Les ressources et les méthodologies du DAAR sont très bien documentées, vous pouvez les trouver facilement sur le site web si vous souhaitez mieux explorer cette question.

MATTHEW SHEARS : D'autres questions de suivi ?

BRIAN KING : Oui, merci Matthew.

Göran, vous avez dit que l'objectif de partager cet écran, ce n'était pas de dire qu'il y avait un problème. Mais en fait, qu'est-ce que vous souhaitez qu'on retire de tout cela ? Quel est l'enseignement à tirer ?

GÖRAN MARBY : Ce n'est pas pour vous Brian que je dis cela, mais parfois, dans la conversation, il y a des doutes par rapport aux données d'utilisation malveillante et je crois que ce n'est pas vrai. La définition nous apporte également. Si on regarde les choses plus largement, il faut qu'on puisse savoir ce qui se passe. Pourquoi est-ce que cela baisse ? Est-ce que c'est les actions de l'ICANN ou autre chose ? Qu'est-ce qui se passe ?

Au cours des années passées, on est passé aux plateformes et les mauvais acteurs vont toujours là où il y a beaucoup d'utilisations. Et donc, je crois que c'est une question qu'on peut se poser par rapport à ce qu'on utilise.

Une des choses dont on a parlé, c'est tout simplement le manque d'accès aux données WHOIS. Il y a d'autres recherches qui se posent la question de la qualité des données. On peut se poser beaucoup de questions si on commence tout simplement par les faits, mais souvent

on se retrouve un petit peu en marge de la discussion, c'est bien, ce n'est pas bien et on se limite à cela.

Mais je crois qu'il faut reconnaître que nous avons ces rapports, ces rapports, oui, ça ne va pas du tout, il faut faire quelque chose. Bon, c'est très intéressant, on peut en parler, mais si on pouvait au moins se mettre d'accord comme Jim l'a dit sur le problème, quels sont les faits, quel est le problème et comment pouvons-nous fournir des données, et dans ce cas, nous sommes avec à l'ICANN et à l'OCTO et la science est indépendante. Nous ne demandons pas de recommandations, nous sommes là pour que les autres utilisent ce que nous leur fournissons.

LORI SCHULMAN :

Oui, merci de me repasser la parole.

Par rapport aux données, je souhaitais y revenir. Pour moi, c'est inquiétant. Il y a une sorte de guerre de données – c'est comme cela que je les nomme dans mes présentations. Étant donné que c'est la première fois que je vois le DNSTICR, je ne sais pas trop quoi dire, mais je peux quand même dire qu'il y a d'autres indicateurs tels que le DAAR que l'ICANN a donné à la communauté. Et très souvent, on se pose la question de savoir comment est-ce qu'on lit les données, est-ce qu'on peut les lire, est-ce que c'est quelque chose qui est utile, sur quoi on peut agir. Et je crois que c'est important d'où viennent les données, est-ce qu'on peut vraiment les utiliser.

Par rapport à ce que vous dites donc, quelle que soit la source des données, l'objectivité, c'est quelque chose qui est important. Mais cela ne veut pas non plus dire qu'il que c'est terminé pour l'utilisation malveillante du DNS et cela ne veut pas non plus dire qu'il n'y a pas de taux très élevés et préoccupants, surtout dans certains domaines. Par exemple l'industrie pharmaceutique : il y a des études qui ont été faites qui disent que presque 95 % des sites web pourraient ne pas être conformes par rapport aux règles de ventes de médicaments en ligne. Et je le dis parce qu'il est important de noter selon moi que nous sommes tous d'accord, l'utilisation malveillante est un problème.

Mais avant de parler de chiffres et de statistiques, il ne faut pas non plus orienter le problème dans un sens comme dans l'autre en disant : « Voilà, cela baisse, tout va bien et on continue exactement là où on en est. » Ou alors, on pourrait faire l'opposé : oui, il y a certains comportements, certaines utilisations malveillantes qui définissent le problème. Et ce n'est pas le cas. Et donc utiliser des mots qui sont utilisés par la communauté des bureaux d'enregistrement, c'est parfois problématique. Il faut vraiment trouver l'équilibre.

Il y a peut-être des centaines de milliers de sites qui sont impliqués dans ce type d'activités malveillantes, donc il faut vraiment cibler ceux qui sont malveillants pour trouver les meilleures solutions et pour cibler en fait là où il y a le plus de problèmes. Alors, il y a la définition suggérée par les gouvernements. Nous savons bien que tout n'est pas noir et blanc. Je crois que nous sommes d'accord, Göran, nous le savons. Mais il faut faire attention, voilà mon étude, voilà la tienne.

Est-ce que on peut tout simplement se mettre d'accord pour dire qu'il y a un problème, point ?

GÖRAN MARBY :

Je crois que tout type d'utilisation malveillante doit être traité. On est tous d'accord pour le dire. Et il y a des données, il y a des études, mais de quoi parle-t-on ? C'est cela, le problème. Quelles sont les capacités techniques de l'ICANN ? Qu'est-ce qui fait partie de notre mission ? Que pouvons-nous faire ? Il ne faudrait pas que l'ICANN soit le lieu où on reçoit toutes les plaintes parce qu'en fait, pour certaines choses, cela dépend des tribunaux. Nous ne pouvons pas nous occuper de tout.

Donc je crois que vous le savez, je souhaite participer. On n'aurait pas fait le DAAR, on n'aurait pas fait le DNSTICR et les indicateurs parce que c'était quand même compliqué pour l'ICANN d'aller identifier ce type de choses si on ne pensait pas qu'il fallait donc s'occuper des mauvais acteurs. Mais parfois, comme je le disais, on reste en marge de la discussion et c'est cela le problème.

LORI SCHULMAN :

Je suis désolée, je n'avais pas levé la main, Matthew.

Je dis que sans même regarder le diagramme, je ne voudrais pas que ceci donne l'idée que le problème n'a pas été résolu parce qu'on n'y est pas encore. C'est cela, la question.

MATTHEW SHEARS : Je vois Jim, Sarah et Mason. Je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps, donc je ne sais pas si vous souhaitez continuer là-dessus ou passer à autre chose.

MASON COLE : Finissons la file et ensuite, on passera à autre chose, Matthew.

MATTHEW SHEARS : Jim et ensuite Sarah.

JIM GALVIN : Merci Matthew et merci Lori aussi. Je crois que vous avez soulevé plusieurs questions très importantes et je souhaite souligner plusieurs éléments.

Je suis d'accord avec vous tout d'abord. Je crois que nous nous trouvons malheureusement un petit peu coincés dans ces guerres de données et on ne devrait pas y rester à ce niveau parce que ce n'est pas une question de données. Nous savons tous quelle est la blague sur les statistiques, n'est ce pas ? Donc ne restons pas à ce niveau-là.

Moi, je me positionne très clairement, l'utilisation malveillante du DNS est un problème. Beaucoup sont d'accord avec moi. On ne peut pas se voiler la face, mais il faut bien comprendre quelle est notre responsabilité, notre entente partagée dans cet espace. Qu'allons-nous choisir d'assumer comme responsabilités ? Qu'est-ce qui fait partie en fait de la mission de l'ICANN ? Et il y a un certain nombre de possibilités et des discussions qui sont en cours sur ces possibilités. Et

d'ailleurs, ces discussions doivent se poursuivre, elles existent dans la communauté, il faut les continuer. Ceci est un élément important du travail du caucus.

Mais comme Sarah l'a dit, je ne l'ai pas dit au début dans mon introduction mais elle l'a ajouté, donc je reviens là-dessus, c'est simplement un point de départ. Le caucus va considérer cette question de manière très spécifique et nous sommes tout à fait conscients de toutes les discussions qui ont lieu dans la communauté là-dessus, mais il nous faut trouver un moyen de tous nous rassembler pour en arriver à une entente commune sur l'espace de ce problème de manière à pouvoir travailler de manière plus explicite sur ce qui fait partie de la mission de l'ICANN et ce qui n'en fait pas partie, pour voir ce qu'on peut influencer par rapport à ce qui n'est pas du tout du domaine de notre responsabilité et avec lequel on ne peut rien faire. Donc il faut commencer par là.

Vous avez également fait un autre commentaire par rapport à l'action, agir et donc, j'aimerais faire une distinction là-dessus par rapport à un commentaire que vous avez fait Lori sur le DAAR. Tous ces rapports ne sont pas nécessairement des choses qu'on peut utiliser pour agir, mais ce sont des indicateurs qui nous montrent que quelque chose se produit.

Et le DNSTICR par contre, lui, fournit des preuves, donc il peut être utilisé. Il a été utilisé dans le cadre de la COVID et là, nous allons pouvoir utiliser le DNSTICR. Donc il faut bien faire la différence entre ce que l'on peut utiliser pour agir et les autres éléments. Et je crois

qu'il faut que la communauté comprenne bien tout ceci et ce que cela veut dire. Cela fait partie de cet espace de problèmes, la distinction entre le DNSTICR et la question de savoir s'il peut être utilisé pour agir ou pas.

Et il y a une opportunité aussi pour les parties contractantes d'évaluer si oui ou non quelque chose correspond à une cause qu'ils reconnaissent. Tout ceci revient à la question de l'accord, de l'entente par rapport à cette espèce de problèmes. Donc merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Sarah.

SARAH DEUTSCH : Oui brièvement, je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps.

Je crois que si les données ne montrent pas qu'il y a une baisse des abus, s'il est évident que les abus baissent, cela veut dire que notre travail porte ses fruits. Il est tout à fait possible que le travail qui est effectué dans le cadre du DNSTICR et du DAAR a un impact. Même un petit peu d'amélioration dans ce domaine de l'utilisation malveillante du DNS, c'est positif. Certes, il reste des choses à faire, on sait bien que le problème existe toujours. Le caucus réfléchira à des solutions et tous nous pouvons améliorer les choses.

GÖRAN MARBY :

J'aimerais faire un petit commentaire. Excusez-moi, ce n'est pas très traditionnel comme comportement, mais je souhaite quand même le dire.

On ne sait pas justement pourquoi cela a baissé. Je crois qu'il y a plusieurs raisons pour lesquelles cela a baissé, mais je pense que ce serait intéressant de mieux comprendre les raisons. Est-ce que c'est les plateformes ? Est-ce que c'est ce qui se passe aujourd'hui ? Je crois qu'on peut tirer des enseignements de ce qui se passe. Je voulais simplement m'assurer qu'on s'adresse au bon problème dans le cadre de la mission de l'ICANN et dans la limite de nos capacités techniques. Donc j'espère que la conversation se poursuivra. Si quelqu'un me dit pourquoi, on ne sait pas. On sait pourquoi il y a des pics qui peuvent être liés directement à certains bureaux d'enregistrement qui font des promotions, donc ça, c'est une des choses qu'on essaie d'identifier. Et là, cela peut être quelque chose sur quoi on peut avoir une discussion constructive. Mais je crois qu'il y a plus.

J'ai reçu beaucoup de questions. Nous n'avons pas encore d'opinion sur l'étude de l'Union européenne. Cela dépendra de la communauté, cela ne dépend pas de nous. Et je crois que c'est quelque chose qui pourra informer la discussion de la communauté européenne. Mais j'aimerais bien savoir ce que pense la Commission européenne de certaines des suggestions qui ont été avancées dans cette étude et peut-être qu'on pourrait leur poser la question.

MATTHEW SHEARS :

Merci Göran.

Mason, nous avons deux ensembles de questions qui restent. Est-ce qu'il y a des préférences par rapport à l'ordre à suivre ? Il nous reste 30 minutes, j'espère que cela suffira.

MASON COLE :

Matthew, est-ce que vous préférez que l'on aborde l'une ou l'autre ? On a la relation avec les gouvernements comme prochaine question.

Il y a quelques mois, l'ICANN a parlé de la relation avec les gouvernements et de comment la communauté pouvait également participer à cette relation. On voudrait avoir un état de situation, faire un point par rapport à cela et savoir si le Conseil d'Administration souhaite toujours que la communauté participe davantage à cette relation avec les gouvernements et comment. Voilà donc ce que nous voulions poser comme question et voir si on peut en discuter dans les minutes qui suivent.

MATTHEW SHEARS :

Je pense que cette discussion pourrait se faire en trois parties. Maarten, est-ce que vous voulez commencer cette discussion ?

Sarah, je vois que vous avez levé la main. Est-ce que c'est une ancienne main ?

SARAH DEUTSCH :

Oui, c'était une ancienne main.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, donc relation avec les gouvernements, c'est une activité que l'ICANN mène de manière régulière. Nous nous focalisons donc sur cette relation avec les gouvernements et nous faisons des points réguliers par rapport aux résultats de cette relation. Nous avons également cette relation avec les gouvernements par le biais du GAC.

Finalement, il s'agit de sensibiliser les gouvernements, d'informer les gouvernements. Les gouvernements essaient de leur part de trouver des informations. Nous avons des situations où les gouvernements cherchent à obtenir les opinions des membres de l'ICANN et il faut être prudent parce qu'il faut prendre en compte tous les éléments avant de répondre à de telles questions.

Je crois que c'est jeudi, on aura une séance plénière sur les différentes politiques et réglementations qui sont en cours d'études et par rapport auxquelles nous devrions être mieux informés. C'est un des moyens que nous utilisons pour essayer de comprendre ce qui se passe au niveau des gouvernements. Et l'organisation profite également des commentaires et des retours faits par la communauté et qui reflètent leurs points de vue.

J'espère que cela répond à votre question.

MATTHEW SHEARS : Pour ce qui est de l'identification des problématiques, il y a un certain nombre d'éléments qui ont été soulevés et qui ont lieu dans différents environnements, l'IUT, etc., donc il faut savoir quelles sont les informations qui circulent. Nous avons des membres qui travaillent

dans des associations qui sont au courant de certaines informations, etc. et ces membres peuvent nous dire ce qui se passe dans ces différents forums, peuvent nous tenir au courant. Et il y a donc un partage d'informations et une sensibilisation par rapport aux différentes initiatives qui sont en cours dans les différents environnements. Voilà le type de soutien que la communauté peut apporter afin que nous soyons au courant de ce qui se passe.

Je ne sais pas si d'autres membres du Conseil souhaitent ajouter quelque chose ?

GÖRAN MARBY :

Vous me permettez ?

Les connaissances sont la meilleure défense. C'est pour cela que nous avons cette séance avec la communauté, parce qu'en général, nous nous sommes focalisés sur le RGPD. Mais il y a d'autres forums ou d'autres initiatives législatives qui sont en cours et qui pourraient avoir un impact direct sur la manière dont nous élaborons les politiques à l'ICANN. Le RGPD a été la première, mais il y a d'autres projets en cours, y compris dans le système de l'IUT, dans le système de l'ONU, au niveau du gouvernement des États-Unis, etc.

Nous avons planifié cette séance qui aura lieu jeudi, mais nous avons également fait un webinaire par rapport à ce type de législations. Nous avons suivi ce qui se passe en Chine, ce qui se passe en Russie, parce qu'il y a beaucoup de choses qui se passent en ce moment et il est important que l'ICANN soit au courant.

Je ne sais pas si c'est juste ou pas juste, mais cela peut changer la dynamique du modèle multipartite. D'ailleurs, nous vous donnons la possibilité de dialoguer avec les ressources législatives. Je me souviens que je vous avais donné les adresses e-mail des autorités de protection de données en Europe. Et donc la question est de soutenir le modèle multipartite pour savoir ce que signifient toutes ces législations, tous ces projets. Parce que si nous continuons à parler d'un seul projet, nous perdons de vue ce qui se passe ailleurs. Et si ces projets aboutissent, ils pourraient nous affecter et affecter la manière dont nous élaborons des politiques.

Moi, je crois au modèle multipartite, je crois à nos processus parce qu'avec toutes les difficultés, toutes les discussions que nous avons, notre modèle a prouvé qu'il est capable de soutenir et de préserver la stabilité, la résilience du DNS. Nous sommes tous dans le même bateau et ce serait dommage que parce que certaines personnes pensent que ce n'est pas le bon modèle on perde tout. C'est pour cela que nous devons être conscients de ce qui se passe autour. À l'ICANN, nous débattons, nous discutons, mais en ce moment, sommes-nous préoccupés par rapport à cela ? Les gouvernements participent à nos conversations, les gouvernements viennent vers nous pour nous poser des questions et c'est pour cela que nous voulons poursuivre, ces conversations.

Je défends ce modèle multipartite avec beaucoup de passion, comme vous voyez.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Göran.

Est-ce qu'il y a d'autres membres du Conseil qui souhaitent s'exprimer ? Des commentaires d'autres membres ? Lori s'il vous plaît.

LORI SCHULMAN : Je pense qu'il convient de noter par rapport à la relation avec les gouvernements que tout cela représente des business et les business sont toujours réglementés et ils doivent se conformer aux réglementations. Et donc, la réglementation est en général un dernier recours. Et je ne veux pas dire que le modèle multipartite n'est pas efficace, nous avons créé des politiques qui sont fantastiques, mais pour d'autres politiques, on a besoin de beaucoup d'aide. Et je ne parle pas au nom de l'ensemble du CSG, c'est mon opinion personnelle. Mais nous essayons de trouver des solutions pour les industries où nous avons des acteurs qui sont dans des conférences et qui essayent de trouver des solutions. Et donc je tiens à soutenir cela. C'est ce que nous essayons de faire ici.

Nous ne pouvons pas ignorer comment les choses fonctionnent et je pense que lorsqu'il y a des rapports par rapport au DNS qui sont élaborés par des gouvernements, ils peuvent avoir un point que d'autres n'ont pas. Donc il y a du lobbying qui se fait dans certains espaces et je pense que l'ICANN s'en est très bien sorti.

Le gouvernement des États-Unis surtout a interagi avec beaucoup d'agences et participe de manière régulière aux réunions de l'ICANN. L'Union européenne a des réunions et l'ICANN y est invitée. Ce sont

des exemples. On pourrait en faire davantage bien sûr, mais nous devons essayer d'avoir l'impact le plus important possible en termes de modèle multipartite pour avoir voix au chapitre dans ces discussions.

MATTHEW SHEARS :

Je pense qu'au cours des 20 dernières années, nous avons été confrontés à beaucoup de difficultés. Nous avons eu le processus SMSI et nous allons nous rencontrer à nouveau avec la communauté technique et les entreprises pour évaluer ce modèle qui a été le modèle mis en place au cours des dernières années. Et nous allons à l'occasion avoir l'opportunité de voir les fruits du modèle multipartite.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Je ne vois pas d'autres mains. Excusez-moi, Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Je voulais juste signaler que nous nous sommes concentrés avant sur le RGPD, mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout un ensemble de nouvelles réglementations qui voit le jour. Et en plus, les données personnelles sont traitées différemment aux États-Unis ou en Chine par exemple.

Si la communauté peut nous aider à faciliter la collecte de ces informations, ce sera utile pour tous pour pouvoir identifier les problèmes. Et je pense que ce type de collaboration serait la bienvenue pour pouvoir identifier des domaines dans notre plan stratégique, parce qu'il y a des éléments que nous ne pouvons pas

contrôler, mais d'autres éléments qui peuvent avoir des effets sur notre travail. Donc nous apprécions l'intérêt que vous portez à cette question. Et comme Göran l'a dit, n'hésitez pas à partager des informations avec nous car cela est extrêmement utile.

MATTHEW SHEARS : Mason, vous avez la parole.

MASON COLE : Je pense que c'est tout pour le dernier point du programme. Nous voulions évoquer le problème de l'établissement des priorités et je vais passer la parole à Wolf de l'ISPCP.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Vous m'entendez bien?

MATTHEW SHEARS : Très bien.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Quelques commentaires et questions concernant le projet d'établissement de priorités de l'ICANN. Il s'agit d'un travail en cours qui comprend différents éléments et qui implique différentes parties de la communauté.

Du point de vue du groupe des représentants des entités commerciales, pendant la semaine de préparation à l'ICANN73, nous

avons eu une réunion avec les membres du Conseil d'Administration qui sont en lien avec la GNSO. On a parlé des solutions pour essayer de trouver une solution au retard pris par rapport à certains projets. Nous contribuons à ces conversations et nous avons des volontaires, des représentants de notre entité qui participent au pilote.

Par le passé, nous avons bien précisé que nous avons des priorités, par exemple la révision holistique qui est considérée comme une priorité d'ordre général. Et donc à tous ces égards, nous aimerions savoir ce que le Conseil d'Administration pense de l'état actuel de l'Org et quel est en fait votre point de vue par rapport aux priorités de l'ICANN.

Et de manière plus spécifique, nous avons également soulevé un exemple de priorités. La question du produit des ventes aux enchères, qu'est-ce qui se passe dans ce domaine ? Je crois que c'est quelque chose qui avait été livré en 2020. Nous savons tous que l'ICANN n'utilise pas les fonds, donc il y a certaines préoccupations par rapport aux fonds générés en 2012 lors des nouveaux gTLD, le fait qu'ils ne soient pas utilisés, donc les questions de distribution par rapport au rapport final, quelle est l'action du Conseil d'Administration et quand est-ce que le Conseil prendra une décision là-dessus. Donc cela, c'est une question précise en ce qui concerne la priorisation. Donc, j'aimerais bien savoir quelle serait l'issue de ce travail sur les priorités.

Merci.

MATTHEW SHEARS :

Wolf, je vais commencer sur cette question des priorités et je suis sûr que d'autres prendront la suite après moi.

Alors oui, comme vous l'avez dit, nous avons hâte de considérer le processus et les résultats du pilote. Ce sera au cours des semaines à venir. Le Conseil d'Administration observera le processus dans le cadre du budget et des priorités de la communauté, tout ce processus. Nous devrions voir le travail progresser de manière assez uniforme avec une liste de priorités sur lesquelles on se sera mis d'accord et d'autres listes possibles. Nous verrons également comment le processus se fera, les enseignements qu'on en tirera. Comme vous le savez, nous rentrerons dans le cadre plus large des priorités dont la première itération a été publiée il y a quelques jours.

Donc, nous appuyons absolument le processus. Pour nous, c'est une première étape critique pour bien comprendre comment cette priorisation fonctionnera à l'avenir. Pour nous, cela nous semble tout à fait utile pour gérer certains des enjeux de la communauté en matière de mise en œuvre des priorités. Nous espérons que le processus sera productif, qu'il se passera bien et que nous pourrons faire des progrès.

Par rapport au reste, comme vous le savez, nous avons nos propres priorités au Conseil d'Administration. On peut en parler ou pas, mais lors de notre dernier atelier et l'atelier précédent, nous avons établi nos propres priorités dans le cadre de notre processus de travail. Nous croyons que c'est une manière essentielle qui nous permet de mieux gérer la charge de travail au sein du Conseil d'Administration et dans

toute la communauté de manière à bien employer les ressources appropriées à l'avenir.

Par rapport à la question sur la révision holistique, je crois que vous savez que le pilote pour la révision holistique sera un des points de travail qui sera revu et mis en priorité dans le cadre du processus qui se passera au cours du mois à venir.

Voilà, je crois qu'on en est là. Avri ?

AVRI DORIA :

Oui, merci. Je souhaitais ajouter une chose sur la révision holistique.

Oui, c'est vrai, nous attendons la priorisation, mais nous avons aussi une attente importante et nous pensons que ce sera une priorité. Et voilà pourquoi nous avons commencé à travailler avec les responsables de l'ATRT3 pour essayer de mettre en place les termes de référence pour prioriser, pour mettre en tête de liste de manière à ce que lorsque le travail sera lancé, la planification sera aussi prête que possible. Je souhaitais que ce soit avant la réunion 73. Ce sera de toute évidence après, mais l'idée est d'anticiper autant que possible. Nous pensons que ce sera en haut de la liste des priorités et donc, nous essayons d'être préparés autant que possible. Donc c'était un petit morceau qui avait été fait déjà pour essayer de faire avancer les choses.

MATTHEW SHEARS : Si je peux mettre l'accent là-dessus avant d'aller plus loin, effectivement, le Conseil d'Administration souhaite absolument avancer dans le travail. Il faut tout simplement essayer de travailler en parallèle parfois pour justement avancer plus vite, mettre en place certaines étapes de manière à avancer.

LEÓN SANCHEZ : Oui, merci Matthew. Je voulais être clair.

Il y a aussi un autre ensemble de priorités, les priorités opérationnelles du Conseil d'Administration qui ne sont pas exactement les mêmes que celles que vous avez mentionnées. Nous en parlons régulièrement à la communauté. Nous devrions faire un point sur cet ensemble de priorités opérationnelles normalement un peu plus tard, soit fin mars, soit début avril.

Pour vous donner un exemple, c'est basé sur les cinq blocs que nous avons divisés pour y mettre nos différentes tâches. Nous avons les responsables sur les priorités opérationnelles. Nous avons un responsable qui travaille avec les dirigeants de l'Org et autre personnel pour effectuer ce qu'il faut effectuer dans le cadre des priorités opérationnelles qui leur incombent. Donc l'idée, c'est de pouvoir aider le Conseil d'Administration à améliorer sa performance, de nous aider à mieux travailler à l'interne. Ce n'est pas nécessairement par rapport à la communauté, parfois il y a des chevauchements parce que certains sujets se rejoignent, mais c'est plutôt un travail interne au Conseil d'Administration. Donc ce sont les

autres priorités sur lesquelles nous travaillons au sein du Conseil d'Administration.

MATTHEW SHEARS : Merci León.

Wolf.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci León et merci Avri.

Avri, pour revenir à ce que vous avez dit, si je vous comprends bien, vous avez un sentiment ou une idée de certaines choses qui pourraient devenir des priorités. Vous avez parlé de l'équipe sur les termes de référence, donc c'est très bien. C'est une bonne chose et j'espère que les autres membres du Conseil d'Administration ont le même sentiment que vous. Et il y a peut-être d'autres questions qui pourraient devenir prioritaires et ce serait utile, parce que selon moi, cela pourrait améliorer l'efficacité de tout le processus.

Si vous étiez engagé de cette manière, si vous arriviez un petit peu à diriger les choses et puis à nous donner un petit peu une orientation au sein de la communauté, je pense que cela incombe au Conseil, l'idée étant bien sûr de ne pas perdre de temps dans le cadre de ces priorités.

MATTHEW SHEARS : Merci Wolf.

Mason, il y a une question également sur les recettes des ventes aux enchères. Je ne sais pas si Danko souhaite intervenir là-dessus ?

MASON COLE : Oui, tout à fait, on peut en parler, nous avons cinq minutes.

DANKO JEVTOVIC : Très bien, merci.

Alors le produit des ventes aux enchères, c'est quelque chose qui nous intéresse beaucoup. Mais comme vous le dites, on parle beaucoup de priorités, donc justement, priorités, cela veut dire qu'on ne peut pas faire tout en même temps.

Donc le Conseil d'Administration a posé à l'Org la question du produit de la vente aux enchères en décembre. Nous sommes en communication avec Org et nous devrions avoir une proposition au cours du mois à venir. Avec Sarah et d'autres, nous sommes liaisons au sein du groupe de travail sur le produit des ventes aux enchères et nous sommes en communication avec eux. Nous avons également la responsabilité du caucus du Conseil d'Administration sur le produit des ventes aux enchères. Vous vous souvenez sans doute que le groupe de travail avait préparé deux modèles pour organiser le travail sur le produit des ventes aux enchères. Org y travaille maintenant et nous devrions avoir une proposition au cours du mois prochain.

Une des possibilités, on verra, c'est qu'on puisse avoir besoin d'un ODP, mais la décision n'est pas encore prise. Je ne sais pas

exactement si c'est nécessaire ou pas, mais quoi qu'il en soit, comme je le disais, c'est quelque chose que nous n'oublions absolument pas et nous allons bientôt pouvoir agir dans ce domaine.

MATTHEW SHEARS : Merci Danko.

DANKO JEVTOVIC : Je suis prêt à répondre à toutes les questions.

MATTHEW SHEARS : Est-ce qu'il y a des membres du Conseil qui souhaitent pendant ces minutes restantes ajouter quelque chose ?

MASON COLE : Je crois qu'en termes de thèmes, nous sommes satisfaits.

Je voulais vous remercier. Nous avons bien rempli ces 90 minutes. Nous apprécions beaucoup le temps que vous nous avez consacré et nous nous reverrons très bientôt, j'espère en personne.

MATTHEW SHEARS : Oui, je l'espère aussi. C'est toujours un plaisir. Merci à tous. Excellentes questions, excellente discussion, nous apprécions beaucoup. Et je crois que maintenant, nous pouvons lever la séance. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]